

Département de la Manche
Arrondissement de Saint-Lô
Canton de Condé-sur-Vire

Commune de SAINT-JEAN-D'ELLE

PROCES-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 5 du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de SAINT-JEAN-D'ELLE, légalement convoqué le 2 juillet 2026, en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de conseil.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Présences : 17 – Axel CARRU, Christian COCHERIL, Rachel de FLORES, Élise DEBROISE-GAUTIER, Émilie ELISABETH, Marie-Pierre FAUVEL, Valérie GARDIE, Tony GUERNIER-CARREAU, Michel HERVIEU, Florian JACQUES, Lucile KERGUENO, Jérôme LEBAS, Pierre MOREL, Philippe PÉRIER, Jean-Philippe RIGOT, Manaëlle THOMASSE, Alexandra VAULTIER.

Absences excusées : 3 (dont 2 pouvoirs) – Agathe DEMORTREUX (donne pouvoir à Marie-Pierre FAUVEL), Nolwen FONTAINE, Denis FRANCOIS (donne pouvoir à Emilie ELISABETH).

Absences non excusées : 3 – Andréa CAPDEPON, Axel CARREAU, Géraldine DESHAYES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, HOMMAGES ET FORMALITÉS

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'au public présent. Elle rappelle que la séance est enregistrée et que, conformément à la réglementation, le public n'est pas autorisé à prendre la parole. Les conseillers sont invités à demander la parole pour s'exprimer afin de garantir la clarté des enregistrements.

Madame la Maire présente ensuite officiellement la nouvelle Directrice Générale des Services (DGS), Audrey Gaudron, arrivée début juin.

Madame la Maire, présidente de la séance, a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré DIX-SEPT conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie à 18 heures 35.

Elle a compté DEUX pouvoirs.

Puis elle désigne la secrétaire de séance : Élise Debroise-Gautier (en début de séance), puis Rachel de Flores (à son arrivée à 19h03).

Elle fait ensuite lecture de l'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil du 26 mai 2026
- Révision des tarifs de restauration scolaire (année scolaire 2026-2027)
- Révision des tarifs de frais de scolarisation des élèves des communes extérieures (année scolaire 2026-2027)
- Révision des tarifs d'électricité de la salle « Le Virage »
- Création d'un dispositif de participation de la commune pour l'accès aux Points d'Eau Incendie (PEI) sur parcelles privées.
- Lancement du projet de création d'une médiathèque innovante – Validation de l'implantation foncière et autorisation de démolition du bâti existant.
- Création d'un poste de Chargé(e) de projet innovation culturelle et animation du territoire, dans le cadre du dispositif Volontaire Territorial en Administration (VTA)
- Informations
- Questions diverses

Hommages : Le Conseil municipal observe une minute de silence en mémoire de Mme Marie-Ange Pommier (affectueusement appelée "Manou"), bénévole très investie, et de M. Clément Marie, ancien adjoint de la commune voisine de Lamberville, tous deux récemment décédés.

Rapport 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2026

Madame la Maire propose l'adoption du compte-rendu du Procès-Verbal de la séance du 26 mai 2026.

Il est confirmé qu'il a bien été reçu par tous les conseillers et comme il n'apporte pas de question, le conseil municipal est amené à donner son avis.

Le compte-rendu de la dernière séance est mis aux voix. Sans remarque, il est adopté à l'unanimité.

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------	----	--	-----------	------------	----------------

2. POINTS DE SITUATION ET ACTUALITÉS MUNICIPALES (Nouvelle méthode)

Madame la Maire explique qu'en accord avec la nouvelle DGS, les conseils débiteront désormais par un point de situation sur l'actualité municipale pour fluidifier les échanges et garantir le même niveau d'information à toutes les conseillères et tous les conseillers.

- **Inauguration de la Halle sportive et du Dojo (1er juillet 2026) :** Madame la Maire salue la réussite de l'événement, marqué par la présence du sous-préfet, du président de Saint-Lô Agglo, ainsi que de représentants de la Région et du Département. Sur un investissement de 1,1 M€, le reste à charge final pour la commune s'élève à 27 %. Bien que la subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) n'ait pu être obtenue en raison du contexte national, le club de Judo Saint-Lois a pris en charge l'achat des tatamis à hauteur de 40 000 €. L'attractivité de la structure est forte, les créneaux de la rentrée étant déjà complets. Les dernières réserves techniques seront levées dans la mesure du possible d'ici septembre.
- **Contractualisation avec l'État :** Madame la Maire annonce que le Préfet a validé la demande de la commune pour signer une convention d'accompagnement en ingénierie administrative et de soutien aux projets. Un échange est prévu en septembre avec le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Lô, Secrétaire général.

- **Sûreté et protection de la population** : Christian Cocheril fait un point sur les dossiers de la commission.
 - *DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)* : Rappel de l'obligation de points d'eau pour toute nouvelle construction de lotissement, d'exploitation agricole... Un arrêté sera pris cet été pour établir l'état des lieux et le cadre DECI de la commune.
 - *DICRIM (Risques majeurs)* : Le document est finalisé à 95 % et sera soumis à délibération en septembre. Un appel au volontariat est lancé pour inscrire les personnes isolées ou vulnérables sur le registre communal (notamment en période de canicule).
 - *PCS (Plan Communal de Sauvegarde)* : Christian Cocheril travaillera dessus cet été (recensement des salles, matériels, chaises, lits) pour une validation en fin d'année.
 - *Réunion de commission* : Une réunion réservée aux élus est fixée au **8 septembre à 18h30** pour débattre du PCS, du plan canicule, du projet de passage de l'ensemble du bourg à 30 km/h et de la vidéoprotection.
 - *CISPD* : Christian Cocheril représentera la commune lors de la réunion du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance à Saint-Lô Agglo le 17 septembre.
- **Patrimoine - Église de Saint-Jean-des-Baisants** : Madame la Maire indique que les échanges ont repris avec la DRAC et qu'un rendez-vous sur site s'est tenu le 15 juin dernier en présence d'un architecte du patrimoine de la DRAC (UDAP) et des services du CD50. L'urgence des travaux sur la toiture et le traitement des champignons est confirmée. L'évaluation de 2023 grimpe à 1,7 M€ (hors frais d'architecte obligatoires sur bâtiment classé) pourrait aujourd'hui atteindre 2,5 M€. Un nouvel architecte conseil va être sollicité pour reprendre le dossier en main et établir un complément de diagnostic.
- **Action sociale - Repas des aînés** : Tony Guernier-Carreau précise que les invitations (couplées à la fiche de recensement « Personnes vulnérables ») ont été distribuées. Le repas aura lieu le 27 septembre et aura pour thème le cinéma (couleurs blanc, noir, rouge, or) avec une animation surprise. Il lance un appel aux conseillers et aux bénévoles extérieurs pour aider à la logistique (pliage des serviettes, installation de la salle, service). Marie-Pierre Fauvel rappelle que les listes des invités se basent sur le fichier électoral et invite les personnes oubliées à se manifester en mairie.
- **Culture - Résidence d'artiste** (Madame la Maire) : La commune a été retenue pour accueillir l'artiste cherbourgeois Tony Durand pendant 6 semaines à partir de septembre, dans le cadre des 10 ans de la commune nouvelle (2016-2026). Elle propose de clôturer cette résidence par une guinguette populaire animée par *Jazz dans les Prés*. Le conseil valide l'idée à l'unanimité.
- **Modernisation des méthodes de travail** : Bien que cela ne soit pas obligatoire pour les communes de -3500 habitants, Madame la Maire propose de transmettre l'ensemble des projets de délibérations en amont par voie numérique et de supprimer les dossiers papiers sur table dès septembre pour une démarche écoresponsable, une information anticipée aux élus et des débats plus qualitatifs. Le conseil valide ce principe.

- **Logements Manche Habitat** (Madame la Maire) : Les travaux des 14 logements intergénérationnels inclusifs portés par Manche Habitat ont débuté. Une distribution de flyers a été effectuée avec la DGS pour s'excuser des nuisances auprès des riverains, qui ont réservé un très bon accueil au projet.

3. EXAMEN DES RAPPORTS ET VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

Rapport 2 : Révision des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2026

Élise Debroise-Gautier : Présente le rapport de la commission scolaire. Le tarif n'a pas augmenté depuis 2022 (3,75 € par repas). Face à l'inflation, le coût de revient réel d'un repas s'élève à 6,66 €, ce qui génère un déficit annuel important de 79 626 € pour la commune (contre 56 000 € il y a trois ans), malgré une forte fréquentation (231 enfants inscrits, 27 320 repas servis). La qualité reste une priorité (repas faits maison, conformité loi Egalim, introduction progressive du bio et priorité aux produits locaux). Il est proposé de passer le tarif à 3,95 € au 1er septembre 2026.

Rachel de Flores : Constate que le coût de la vie augmente obligatoirement.

Marie-Pierre Fauvel (Maire) : Confirme que cela reste un prix très correct pour un tel service, le montant du déficit global ayant fortement marqué la commission.

Élise Debroise-Gautier : Indique qu'il faudra envisager des augmentations douces et constantes les années suivantes pour faire face aux exigences futures (notamment sur le bio).

- **Vote** : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

Rapport 3 : Frais de scolarisation des élèves des communes extérieures

Élise Debroise-Gautier : Rappelle que les frais de fonctionnement des élèves extérieurs sont refacturés à leurs communes d'origine. La dernière réévaluation globale datait de 2024. Il est proposé de se référer aux bases préfectorales (coût moyen annuel d'un élève estimé hors apprentissage) et d'y ajouter le coût obligatoire des cours de natation (800 € par classe financés par la commune), soit une quote-part individualisée de 34 € par élève. *Tarifs proposés (arrondis)* : 630 € en élémentaire (au lieu de 565 €) et 1 050 € en maternelle (au lieu de 850 €).

Marie-Pierre Fauvel (Madame la Maire) : Précise qu'à titre de comparaison, certaines communes voisines disposant de leur propre école facturent jusqu'à 2 000 € pour les enfants extérieurs. La commission a fait le choix de rester strictement dans la moyenne départementale.

- **Vote** : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

Rapport 4 : Révision du tarif de refacturation de l'électricité pour la Salle du Virage

Tony Guernier-Carreau : Propose de passer le tarif du kilowattheure de 0,30 € à 0,40 € à compter du 1er septembre 2026 afin de couvrir les coûts réels de la collectivité, la salle étant équipée d'un système de ventilation industrielle double flux très économe.

Élise Debroise-Gautier : Précise qu'il ne s'agit pas de faire de bénéfice sur le dos des locataires, mais de s'ajuster au Tarif Jaune de ce branchement spécifique, qui inclut un abonnement élevé.

Jérôme Lebas : Se dit surpris par ce montant et demande confirmation du coût du Tarif Jaune. Il estime que la consommation globale hors location de la commune ne doit pas être répercutée sur les locataires.

Élise Debroise-Gautier / Marie-Pierre Fauvel (Madame la Maire) : Rassurent sur le fait que la facturation est établie d'après un relevé précis à chaque location et intègre la quote-part de l'abonnement calculée par les services administratifs.

- **Vote** : La délibération est adoptée à la majorité.

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------	----	--	-----------	------------	----------------

Rapport 5 : Participation communale pour l'accès aux points d'eau incendie (PEI) sur parcelles privées

Michel Hervieu : Présente le dispositif visant à pallier les carences de couverture publique en incitant à la pose de citernes souples sur des parcelles privées (lotissements, exploitations, réhabilitations). La commune propose une aide à hauteur de 10 % du coût réel, plafonnée à 350 €, limitée à un PEI par aménagement groupé. En contrepartie, le propriétaire doit signer une convention de servitude permanente garantissant un accès au SDIS 24h/24 et 7j/7, l'équipement étant classé PEI public.

Marie-Pierre Fauvel (Madame la Maire) : Souligne que cette réglementation s'impose pour débloquer certains permis de construire.

Élise Debroise-Gautier : Complète en précisant que cette aide s'adresse à des parcelles déclarées constructibles au PLUi mais bloquées au moment du permis par le veto du SDIS pour défaut de sécurité incendie.

Christian Cocheril : Ajoute que le recensement global de la DECI avec le SDIS permettra de répertorier tous les points de la commune et de pallier les carences. Il rappelle que la sécurité relève de la responsabilité du maire.

Jérôme Lebas : Regrette le faible montant de l'aide (350 € maximum) pour un équipement qui, en cas de sinistre, servira à toute la population du secteur. Il s'interroge sur la charge financière supportée par le seul pétitionnaire.

Marie-Pierre Fauvel (Madame la Maire) / Christian Cocheril : Expliquent que le propriétaire-vendeur peut réinclure ce coût dans le prix de vente des parcelles, ce qui en fait une opération blanche pour lui. Fixer un cadre à 350 € est une mesure de rigueur budgétaire pour la commune qui devra accorder cette aide à chaque nouvelle construction éligible. Ils rappellent par ailleurs que la commune n'a aucune obligation de soutenir les particuliers dans cette démarche, et qu'il s'agit d'un coup de pouce volontaire afin de renforcer l'attractivité de la commune.

- **Vote** : La délibération est adoptée à la majorité.

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------	----	--	-----------	------------	----------------

Rapport 6 : Projet de pôle médiathèque innovante et Micro-Folie - Implantation foncière et démolition

Marie-Pierre Fauvel (Madame la Maire) : Suite à la finalisation du dojo, le grand projet à venir concerne la médiathèque et la Micro-Folie (en lien avec la Villette de Paris). L'actuelle salle annexe abritant la médiathèque sera réaffectée à l'animation de l'habitat inclusif (financée par le Département). Madame la Maire s'engage auprès de l'équipe bénévole de la médiathèque à ce qu'aucun déménagement intermédiaire n'ait lieu avant la livraison du nouveau bâtiment prévue fin 2027. Il est proposé d'acter l'implantation sur la parcelle AB 50 (emplacement du pavillon acheté en 2021, aujourd'hui libre de location) et d'autoriser sa démolition. Ce projet sur emprise existante respecte la règle du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), un point très valorisé par le sous-préfet, notamment dans la recherche de co-financement à 80 %.

Jérôme Lebas : Intervient pour rappeler qu'il faut formellement valider la position de l'implantation foncière avant d'autoriser la démolition.

Marie-Pierre Fauvel (Madame la Maire) : Rappelle que l'objet de la délibération porte bien sur les deux volets : validation de l'implantation et autorisation de démolir.

- **Vote :** La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

Rapport 7 : Création d'un poste de chargé de projet en Volontariat Territorial en Administration (VTA)

Marie-Pierre Fauvel (Madame la Maire) : En tant que lauréate du label *Village d'Avenir*, la commune s'est vu proposer par la préfecture une enveloppe pour recruter un VTA avec une subvention d'État de 15 000 € à 18 000 €. Ce chargé de projet "innovation culturelle" suivra notamment auprès de la DGS le dossier de la médiathèque et de l'habitat inclusif pour une durée de 12 à 18 mois.

Rachel de Flores : Demande si l'aide de l'État couvre l'intégralité des frais ou s'il reste une charge pour la commune.

Marie-Pierre Fauvel (Madame la Maire) : Indique qu'un reste à charge subsistera. La fiche de poste ayant déjà été validée par les services de l'État, il faut délibérer rapidement pour bloquer l'enveloppe financière.

- **Vote :** La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote	19		Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	-----------	--	------------------	-------------------	-----------------------

4. QUESTIONS DIVERSES ET CLÔTURE

La Maire remercie l'ensemble des élus.

Prochains rendez-vous :

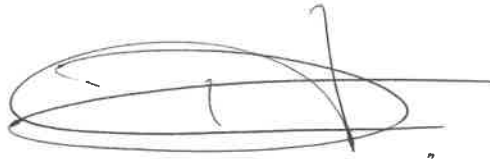
- **Vendredi 28 août (en fin de journée) :** Moment de convivialité réunissant les élus et l'ensemble des agents communaux (espaces verts, administratif, école).
- **Mardi 8 septembre (18h30) :** Réunion thématique Sûreté/Sécurité.
- **Dimanche 27 septembre :** Repas des aînés.

La séance est levée à 19h54, suivie d'un verre de l'amitié.

Marie-Pierre FAUVEL,

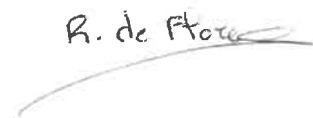

La Maire

Elise DEBROISE-GAUTIER,



Co-secrétaire de séance

Rachel de FLORES,



Co-secrétaire de séance

